

CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEROCHE

Séance du mardi 09 novembre 2021

Compte rendu

sous réserve d'approbation par le conseil municipal

Présents : Noëlle BALLET, Pascale BERTHET, Didier BESSON, Jacques COMBE, Michel DROVIN, Christophe FEBVRE, Claude GALLINET, Christelle JOLY, Franck LECOULTRE, Sabine LEROY, Christian MAIRE, Yves MOUREY, Christian NOIR, Pascale SALET, Daniel SEGUT.

Absent :

Absents excusés : Eva VAUZEILLES (pouvoir à Pascale BERTHET)

Secrétaire de séance : Noëlle BALLET

Secrétaire : Isabelle JEANMICHEL

Ouverture de la séance à 20h

Aucune remarque sur le dernier compte-rendu qui est approuvé à l'unanimité.

1/ Micro-crèche : intervention de la CAF

A la suite du dernier conseil municipal, il avait été convenu que la CAF intervienne à nouveau afin de compléter notre information.

Mme MIDOL et Mme JOBARD, de la CAF du JURA resituent le contexte du projet de micro-crèche sur le territoire. Le rôle de la CAF est d'accompagner et développer les différents modes de gardes des enfants, en tenant compte des besoins et des différentes offres sur un territoire à échelle communautaire, avec la volonté d'offrir des services diversifiés et accessibles à toutes les familles (mixité, handicap, barèmes en fonction des revenus...). La CAF apporte une aide financière lorsqu'un appel à projet est lancé, pour l'investissement puis pour le fonctionnement. Dans le cadre d'une micro-crèche de type PAJE (gestionnaire privé), ou autre (de type PS) l'aide de la CAF est adressée directement aux familles comme dans le cas de garde par une assistante maternelle.

De nombreux établissements ouvrent sans participation de collectivités. La réponse à un appel à projet permet un financement par une collectivité, qui a donc un regard sur le fonctionnement de la micro-crèche.

Le maire rappelle que ce projet n'est pas nouveau puisqu'il avait déjà fait l'objet d'une étude et d'une demande sur le secteur, depuis 2016, et avait fait l'objet de nombreux débats avec les élus du SIVOS et des communes voisines.

Les communes membres du SIVOS n'avaient pas souhaité financer ce projet qui laissait un reste à la charge des communes trop important.

Une étude de marché avait été faite par la Mutualité Française et par le porteur de projet, qui estiment viable un tel projet.

Les chiffres donnés ce jour par Mme Midol, ne prennent en compte que la commune de Hauteroche ou tout le territoire de la communauté de communes. Le maire fait remarquer que ce n'est pas pertinent, il faut étendre le périmètre au SIVOS, comme l'ont fait les porteurs de projet et même au-delà pour tenir compte de la position de bourg centre de la commune, sans aller jusqu'à la communauté de communes.

Cependant, nous n'avons pas tous les paramètres. En effet il n'est pas possible de prévoir la natalité.

La question est posée relativement à l'emploi des assistantes maternelles du secteur, qui pourrait être menacé. L'embauche au sein de la future structure des personnes du territoire est-elle possible ? Le maire précise que la porteuse de projet doit constituer son équipe et qu'elle a déjà reçu des demandes d'emploi de personnes du secteur. Les CV des personnes intéressées (assistante maternelle diplômée, titulaire de CAP petite enfance etc..) doivent lui être adressés. Elle formera son équipe en fonction des compétences et des besoins.

Afin de bénéficier de l'opportunité de l'appel à projet et des subventions qui en découlent, la décision doit être prise rapidement afin de produire un avant-projet sommaire avant le 31 décembre.

Monsieur Le Maire propose de procéder au vote à bulletin secret pour lancer ou non ce projet. Après dépouillement, le projet est **accepté par 11 voix POUR, 4 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.**

2/ PLU : évaluation environnementale

Suite aux conclusions de la MRAe (Missions Régionales d'Autorité environnementale), une étude environnementale est nécessaire. Le cabinet Natura propose un avenant d'un montant de 3 000 € afin de faire cette

étude. Elle devra intégrer les efforts faits par la commune en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité (verger, parking drainant, etc...). **Accord à l'unanimité.**

3/ Etude de diagnostic des réseaux d'assainissement

La police de l'eau sollicite une étude de diagnostic des réseaux d'assainissement de Granges-sur-Baume et Crançot, à faire avant le 31 décembre 2022. Le maire explique qu'un engagement sous forme de délibération complétera l'étude environnementale à intégrer dans le PLU.

La recherche des entreprises capables de mener cette étude sera faite rapidement ;

Accord à l'unanimité.

4/ SIDEC : sécurisation fils nus à Mirebel

Dans le cadre de la résilience des réseaux électriques, le SIDEC propose d'enterrer la totalité des réseaux encore en fils nus, à Mirebel pour un montant de 24 563 € restant à charge de la commune. **Accord à l'unanimité.**

5/ Projet d'aménagement de Granges-Sur-Baume

Le maire attend les propositions du cabinet d'architecte. Ce sujet sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

6/ Affouages : modification parcellaire

Didier BESSON explique qu'il convient de rajouter 2 parcelles pour l'affouage à Granges-sur-Baume : parcelles 29 et 30. **Accord à l'unanimité.**

Concernant l'état d'assiettes 2022, il propose : parcelles 7 et 8 à Crançot, parcelles 5, 11 et 36 à Granges-sur-Baume et ajournement des parcelles 2 et 8 à Mirebel. Le but est d'éviter d'avoir du bois énergie en trop et de ne couper que le nécessaire.

Accord à l'unanimité.

7/ Procédures devant la Cour d'Appel de Nancy et Tribunal Administratif de Besançon

Le maire rappelle le contexte concernant la parcelle de M. F. (route de la Croix Blanche) qui a fait l'objet d'un certificat d'urbanisme, puis d'un permis d'aménager pour 2 parcelles à bâtir, documents validés par les services instructeurs de l'urbanisme. Ces décisions n'ont pas été contestées. Un acquéreur d'une des 2 parcelles a ensuite déposé un permis de construire, qui a également été accordé. M. Jean-Michel Febvre a attaqué ce dossier au Tribunal Administratif de Besançon, qui a classé cette demande sans suite. La construction est possible.

M. Febvre a fait appel de cette décision, ce qui entraîne une procédure à la Cour d'Appel de Nancy. Le Maire informe les conseillers que, conformément à la délégation qui lui est donnée en début de mandat, il a fait appel à un avocat pour plaider ce dossier, pour un montant de 2 000 € + frais divers (déplacement, repas etc), transmis à notre assurance pour prise en charge.

8/ Questions et informations diverses

- Déneigement à Granges-sur-Baume : proposition de M. Crinquant pour un montant de 230 € par passage. **Accord à l'unanimité.**
- Point travaux à Crançot : problème de caniveau cassé avec un riverain. Un accord a été trouvé entre la commune, le Syndicat des Eaux et le riverain concerné. Un caniveau sera posé sur le domaine public (prise en charge par la commune avec signature d'une convention d'occupation) et un caniveau sera posé sur leur parcelle afin de récupérer les eaux de pluie (prise en charge par le syndicat). Montant total des travaux : 4 000 €. **Accord à l'unanimité.**
- Marquage au sol à la sortie de Crançot : le Conseil départemental ne fait plus les marquages dans le périmètre des communes. Voir si la commune peut faire ce marquage.
- Eclairage public : extinction effective, sauf sur Mirebel pendant la durée des travaux. Pose par une entreprise de plots réfléchissants au niveau du rond-point et du trottoir (devis de Signaux Girod pour un montant de 1 183 €). La pose de panneaux signalisant l'extinction de l'éclairage public la nuit est reportée en fin de période d'essai si l'expérimentation est reconduite.
- Demande d'un food-truck à Crançot 1 soir/semaine pour la vente de plats couscous ou paëlla. **Accord à l'unanimité**, pour un soir autre que le mardi et le vendredi (pizzas).
- Réunion avec une entreprise concernant le projet photovoltaïque le 1^{er} décembre à 18h.
- Vente ateliers municipaux de Crançot et Mirebel : Les personnes intéressées par ces locaux doivent se faire connaître rapidement en mairie. La vente pourrait être confiée à une agence qui nous fera une estimation.
-

- Punaises de lits appartements de Mirebel et mairie : 3 passages sont nécessaires pour que cela soit efficace. Qui paye ? le 1^{er} passage a été payé par les locataires. La commune accepte de payer les 2 prochains passages (180 € par logement et par passage).
- Terrain loué par M. Jacques et non entretenu : demande de reprise par M. Weber.
- Panneaux poterie et M. Rossignol toujours en commande. Relancer le fournisseur.
- Cérémonies du 11 novembre : masques obligatoires ainsi que le pass sanitaire.
- Boîte aux lettres Granges-sur-Baume sera de nouveau opérationnelle.
- Repas des aînés : 104 inscrits à ce jour. Listes à vérifier pour les colis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15